

Cadre d'évaluation des apprentissages

Éducation physique
et à la santé



Enseignement
secondaire

1^{er} et 2^e cycle

Ce document est accessible dans Internet à l'adresse suivante :
[<http://www.mels.gouv.qc.ca/DGFJ/de/>].

© Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, 2010
ISBN 978-2-550-60273-6 (PDF)
Dépôt Légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2010
Dépôt Légal – Bibliothèque et Archives Canada, 2010

Les établissements d'enseignement sont autorisés à reproduire
ce document, en totalité ou en partie. S'il est reproduit pour être vendu,
le prix ne devra pas excéder le coût de reproduction.



Cadre d'évaluation des apprentissages

INTRODUCTION

À la suite des nouvelles orientations en évaluation, qui ont été annoncées dans *L'école, j'y tiens!*, et de la publication des documents sur la progression des apprentissages, le régime pédagogique a été modifié et prévoit que l'évaluation s'appuie sur le *Cadre d'évaluation des apprentissages* afférent à chaque programme. Ce document fournit les balises nécessaires à l'évaluation des apprentissages prévus au Programme de formation de l'école québécoise et contribue à en assurer la validité.

Constitution du résultat disciplinaire

Pour chaque discipline, le Cadre d'évaluation précise la pondération des compétences dans le résultat disciplinaire transmis à l'intérieur de chacun des bulletins. Il est à noter qu'un tableau synthèse, publié séparément, présente les pondérations pour l'ensemble des disciplines de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire.

Critères d'évaluation

Les critères d'évaluation présentés dans le Cadre d'évaluation découlent de ceux du Programme de formation. Ils tiennent compte des précisions apportées dans les documents sur la progression des apprentissages quant aux connaissances que les élèves doivent acquérir et mobiliser. La présentation des critères est structurée de façon à simplifier l'évaluation en permettant notamment de réduire le nombre de résultats à consigner et à communiquer dans les bulletins.

Évaluation des connaissances

Le Cadre d'évaluation balise la manière dont les connaissances doivent être prises en compte dans l'évaluation. Ainsi que le précise le texte d'introduction des documents sur la progression des apprentissages, l'évaluation doit « porter à la fois sur les connaissances de l'élève et sur la capacité qu'il a de les utiliser efficacement dans des contextes qui font appel à ses compétences ».

Éducation physique et à la santé

Enseignement secondaire, 1^{er} et 2^e cycle

Constitution du résultat disciplinaire

En éducation physique et à la santé, conformément au régime pédagogique, seul le résultat disciplinaire est communiqué à l'intérieur des bulletins. Les compétences ne font pas l'objet de pondération respective pour la constitution de ce résultat et ce, au 1^{er} comme au 2^e cycle du secondaire.

Pondération	Libellé du bulletin
<i>Agir dans divers contextes de pratique d'activités physiques</i> <i>Interagir dans divers contextes de pratique d'activités physiques</i> 100 % <i>Adopter un mode de vie sain et actif</i>	Éducation physique et à la santé

Critères d'évaluation et explicitation

Les critères d'évaluation sont présentés à l'intérieur du tableau figurant à la page suivante. Ils sont accompagnés d'une explicitation visant à guider les enseignants dans le choix ou l'élaboration des outils d'évaluation. Les critères ou les éléments d'explicitation marqués d'un astérisque (*) doivent faire l'objet d'une rétroaction à l'élève, mais ne doivent pas être considérés dans les résultats.

Évaluation des apprentissages

La Loi sur l'instruction publique donne à l'enseignant la responsabilité du choix des « instruments d'évaluation des élèves qui lui sont confiés afin de mesurer et d'évaluer constamment et périodiquement les besoins et l'atteinte des objectifs par rapport à chacun des élèves qui lui sont confiés en se basant sur les progrès réalisés » (article 19). Il appartient donc à l'enseignant de faire appel à une diversité de moyens pour évaluer les apprentissages des élèves, qu'il s'agisse par exemple d'un contrôle sur l'acquisition de connaissances ou d'une grille d'évaluation portant sur la mobilisation de celles-ci dans le contexte de la réalisation d'une tâche.

TABLEAU I

Agir dans divers contextes de pratique d'activités physiques
Interagir dans divers contextes de pratique d'activités physiques
Adopter un mode de vie sain et actif

100 %

Évaluation des apprentissages

(Voir le Programme de formation et la progression des apprentissages)

- Vérifier l'acquisition des connaissances
- Évaluer la mobilisation des connaissances

Critères d'évaluation et explicitation

Cohérence de la planification	<ul style="list-style-type: none"> • Sélection d'une variété d'actions motrices et d'enchaînements en fonction des capacités personnelles et des contraintes de l'activité • Élaboration : <ul style="list-style-type: none"> – de plans d'action selon les capacités des pairs et les contraintes de l'activité – de plans détaillés de pratique régulière et sécuritaire d'activités physiques – de plans détaillés d'amélioration ou de maintien d'une saine habitude de vie
Efficacité de l'exécution	<ul style="list-style-type: none"> • Exécution et ajustement : <ul style="list-style-type: none"> – d'actions motrices et d'enchaînements (intégration d'éléments techniques) • Application et ajustement : <ul style="list-style-type: none"> – de stratégies et de rôles à jouer – de principes d'action et de synchronisation – de principes de communication – de plans d'action • Application de règles de sécurité • Manifestation d'un comportement éthique • Pratique, en contexte scolaire, d'activités sollicitant la condition physique • Mise en œuvre de plans personnels d'habitudes de vie saines et actives*
Pertinence du retour réflexif	<ul style="list-style-type: none"> • Évaluation de la démarche, du plan d'action et des résultats • Identification de pistes de solution à des fins d'ajustements* • Réinvestissements dans des activités ultérieures*

* Cet élément d'explicitation doit faire l'objet d'une rétroaction à l'élève, mais ne doit pas être considéré dans les résultats communiqués à l'intérieur des bulletins.

